



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

motos

Question écrite n° 119058

Texte de la question

M. Patrick Beaudouin appelle l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer sur les risques courus par les enfants passagers de cyclomoteurs (motocyclettes ou scooters). Il est en effet fréquent que ceux-ci soient transportés sans équipement de protection, ou avec un équipement inadapté. En conséquence, lorsqu'un accident se produit, les blessures sont souvent graves. C'est pourquoi il lui demande si, dans le cadre de la politique de sécurité routière, des mesures rapides pourraient être mises en oeuvre pour assurer la protection des plus jeunes, visant notamment à généraliser le port d'un équipement de protection (obligatoire en Allemagne), ou à dissuader le transport de jeunes enfants, que les médecins dénoncent comme dangereux.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Beaudouin](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119058

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1737